L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNES CIE.
No. 81, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$10 / payable d'avance.
DO. TRIS FOIS PAR SEMAINE, $10 / payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 25 FEVRIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

Les hommes qui vont prochainement prendre la direction des affaires publiques donnent dès aujourd'hui des gages de la marche qu'ils comptent suivre. Le général Harrison, dans le discours qu'il a prononcé à Baltimore, a déclaré qu'il voulait l'émancipation des fonctionnaires publics, et M. Crittenden, qui est appelé à faire partie du nouveau cabinet, a présenté un bill qui empêche l'intervention des mêmes fonctionnaires dans les opérations électorales. Ces deux faits prouvent d'une manière éclatante combien la prochaine administration est pénétrée des véritables principes de la démocratie.

On a essayé de donner aux paroles du général une interprétation défavorable; mais elles sont trop claires pour que toute l'habileté des organes locofocos parvienne à en dénaturer le sens. Le général Harrison veut que durant son administration, les fonctionnaires du gouvernement ne sont pas appelés à accomplir ces devoirs de parti qui leur avaient été jusqu'à présent imposés comme portion intégrante de leurs charges; et surtout qu'ils ne soient pas, comme ils l'ont été, *forcés d'opiner* sur leurs honoraires un prélèvement pour aider aux dépenses électorales; il veut laisser à chacun son indépendance, à chacun son libre arbitre. Ce n'est point là du reste une simple promesse, le bill de M. Crittenden en est la preuve irrévocable. La pétition particulière du sénateur de l'Ohio qui, selon toutes les probabilités, occupera sous quelques jours l'un des postes les plus élevés du gouvernement, ajoute une singulière autorité à la loi qu'il propose; et cette proposition qui coïncide avec la déclaration faite par le général Harrison à Baltimore, montre quelle parfaite intelligence règne entre le chef et les membres de l'administration whig que nous avons depuis si longtemps appelés de tous nos vœux.

Le peuple peut donc compter désormais que rien ne viendra plus entraver l'exercice de ses droits; qu'il n'aura plus à subir l'impertinente arrogance d'hommes qui vivent à ses dépens et qui doivent plus que tous les autres témoigner de leur respect pour la liberté générale. Nous n'aurons plus à redouter des scènes comme celles qui ont eu lieu dans certaines villes du Nord, où des officiers relevant de l'exécutif ont pu, dans différentes circonstances, en chercher des assemblées populaires ou bien y porter le trouble; nous ne verrons plus se renouveler des désordres qui malheureusement ont signalé ces dernières années, et nous n'aurons plus à rougir de scandales qui portent un coup funeste aux véritables lois de la souveraineté populaire.

Si le bill de M. Crittenden devient loi de l'Etat, et l'on a le droit de l'espérer, il sera salutaire au pays et aux fonctionnaires. Ces derniers pourront désormais remplir à leur aise le double devoir qui leur est imposé, leur fidélité aux fonctions qui leur seront confiées n'enchaînera plus leur liberté comme citoyens; ils ne seront plus sous ce rapport à la disposition de leurs chefs administratifs et on ne les considérera plus comme des agents destinés à travailler les élections au profit de leurs patrons. Grâce à cette sage mesure, ils regagneront la considération que leur a fait perdre la triste dépendance dans laquelle ils étaient placés depuis quelques temps: on savait en effet que le maintien d'un officier dans une charge n'était pas le prix de la probité et de la bonne conduite; mais bien la récompense de l'habileté déployée dans les manœuvres électorales. C'était là en effet pour les fonctionnaires la meilleure recommandation; mais ce qu'ils gagnaient en faveur auprès de l'administration générale, ils le perdaient en estime vis-à-vis de leurs concitoyens. Quand on saura qu'un pareil état de choses a cessé, quand on saura que le gouvernement ne demande à ses employés que le fidèle accomplissement de leurs fonctions officielles, on se dira que ceux qui les conservent ne le doivent qu'à leur intégrité et à leur mérite. Ils relèveront donc de ce côté, et ils jouiront en outre, comme tous leurs concitoyens, des droits imprescriptibles de l'homme libre, au lieu d'être enchaînés corps et âme, ainsi que cela est arrivé, à la volonté d'un maître.

ASSAINISSEMENT DE LA VILLE.

La question d'assainissement est une des plus importantes qu'on puisse traiter, car elle intéresse les mesures comme les mesures de salubrité publique. Les ameliorations de par agrément ne sont point à dédaigner; mais elles peuvent être ajournées sans inconvenient. Il n'en est pas de même de celles qui affectent la santé et le bien-être physique de toute une population.

Parmi les mesures de salubrité publique que la Nouvelle-Orléans réclame impérieusement, la plus importante peut-être est le remblai des terrains vacants qu'on rencontre dans presque tous les lieux dans toutes les parties de la ville.

Ces terrains se trouvant être généralement plus bas que le niveau de la rue, reçoivent de toutes parts les eaux pluviales et forment nécessairement des mares où l'eau croupit jusqu'à ce qu'elle soit absorbée par l'évaporation, et d'où s'exhalent près que constamment des miasmes délétères portant partout la maladie et la mort.

Il suffit d'énoncer ce fait pour que chacun convienne qu'il n'y a là rien d'inexact, rien d'exagéré. Il y a bien peu d'îlots dans la ville où l'on ne trouve de ces mares bourbeuses formées par la stagnation des eaux pluviales et où se trouvent, pendant la plus grande partie de l'année, des matières en putréfaction.

Et pourtant rien ne serait plus facile que de faire disparaître cette source de maladies. Il ne s'agirait que d'obliger chaque propriétaire de terrain vacant à le remblayer de manière à ce que son niveau se trouvât plus élevé que celui de la rue, afin que l'écoulement des eaux pût se faire naturellement. De cette manière les eaux pluviales s'écouleraient à mesure, sans efforts, sans dépense, et les mares avec leurs funestes émanations auraient disparu.

On objectera, peut-être, que les propriétaires de ces terrains agriront à supporter des dépenses considérables pour en faire le remblai. Mais fait-il donc que toute la population d'une grande ville soit frappée dans le plus précieux des biens, le seul bien que possède le pauvre: la santé, pour éviter une dépense aux propriétaires de terrains? Faut-il compromettre la santé du peuple pour ménager la bourse de quelques spéculateurs? Ce serait, en vérité, une étrange doctrine!

Nous espérons donc que les Conseils des municipalités No. 1 et No. 3, s'occuperont incessamment de cet objet qui intéresse au plus haut dégré toutes les classes de la population. Déjà la municipalité No. 3 a passé une ordonnance à cet effet, et nous ne voudrons pas, une doute, demeurer en arrière de nos voisins d'outre-Canal.

ELECTIONS.

L'élection d'un Représentant pour la paroisse d'Orléans en remplacement de M. Rozelius, a commencé hier. Si nous sommes bien renseignés on a reçu 300 votes dans la première Municipalité, à peu près autant dans la 8-conde et près de 200 dans la Trois fois. L'élection continuera encore aujourd'hui et demain.

INCENDIE A PENSACOLE.—Le feu s'est déclaré le 20, à quatre heures et demie du matin, dans *Collins Hotel*. Tous les efforts qu'on a pu faire pour éteindre l'incendie ont été inutiles et bientôt tout l'édifice avait envahi et fait la flamme. La brise soufflant du Nord, le feu s'est rapidement communiqué à la maison de M. Moreno et de là s'est répandu avec une effrayante rapidité. Au lever du soleil un détachement de la frégate Macedonian, sous le commandement du lieutenant Rad, est venu prêter main-forte, et ce secours a été de la plus grande utilité, car autrement on ne sait pas où les ravages de l'incendie se seraient arrêtés.

On ne peut se dissimuler que les efforts de ce détachement judicieusement dirigés par une volonté unique, celle du chef, n'aient produit plus d'effet qu'un nombre de travailleurs du *lieu* plus grand.

Les personnes qui ont pu se plus souffert sont M. Collins qui a tout perdu, hors ses dispositions; M. Moreno M. Florentio T. Gonmyos qui a eu deux maisons brûlées, M. Pier Pol, dont la maison et la fabrique ont été détruites, Madame Tapiola, M. Forbes et M. F. Tio.

Toute la rue de l'Intendance, du *Old Coffee House* jusqu'à la rue Babylone, n'est qu'un monceau de ruines. Il n'y avait rien d'assuré.

On assure, dit la gazette de Pensacola à laquelle nous empruntons ces détails, que c'est l'œuvre de quelques incendiaires.

William Wendbridge (*démocrate-whig*) a été élu sénateur des Etats-Unis pour six ans, à partir du 4 mars prochain, par la Législature du Michigan.

On lit dans le *Siècle* du 7 janvier:

"Après un brillant concours ouvert à l'Amphithéâtre de l'administration des hôpitaux et hospices civils de la ville de Paris, ont été reçus *internes des hôpitaux*, les élèves dont les noms suivent:

"MM. Moreau, Guineau de Mussy, Cloquet, Delpech, Guignard, Bennet, Grandhomme, Bergeron, Aubry, Figuière, Leroy, Bourgeois, Béhier, Boucher, De Lonjon, Belin, Gaubrie, Lefebvre, *Tricou, Fortineau*, Guénin, Delâtre, Rousset, Chapotin de St. Laurent, Chayet, Decrouant, Houel."

MM. Tricou et Fortineau sont créoles de la Louisiane; ce succès est d'autant plus honorable que, sur 4,000 étudians en médecine, environ, il y en a vingt à peine de notre pays, et que le nombre des concurrens pour les places de médecine internes des hôpitaux s'élève ordinairement à 300, presque tous capables de remplir ces fonctions.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Séance du 23 Février 1841.

M. Scott de Féliciana invite le Sénat à prendre l'en considération le bill pour nommer un avocat de district spécial pour les paroisses Est et Ouest Feliciana, et Est Baton-Rouge. Plusieurs sections sont adoptées.

Sur la demande de M. Dubuclet, une section attribuant à cet avocat toutes les affaires des héritiers et des créanciers absents, est lue une seconde fois.

M. Davidson s'oppose à cette innovation; il trouve injuste de priver les personnes intéressées de leur intervention dans la nomination de l'avocat. Quant aux intérêts de l'Etat, il n'a aucune objection à ce qu'un avocat spécial soit nommé pour les défendre dans cette partie de l'Etat comprise dans le bill.

M. Scott de Feliciana, ne voit aucun inconvénient dans les fonctions nouvelles attribuées par le bill à l'avocat de district spécial. Son vœu est plutôt que les juges de paroisses nomment un avocat sans talent et sans expérience, et aussi doute qu'un officier de l'Etat présenterait plus de garanties, dans de semblables circonstances.

M. Downs fait observer qu'il existe une objection très-grave, c'est que, dans l'état actuel des choses on peut déplacer un avocat nommé par le juge, tandis que d'après le bill, il faudrait obtenir une révocation de l'avocat de district spécial, sans pouvoir le dépouiller des fonctions que la loi nouvelle lui attribue. Au reste, c'est une question toute nouvelle et sérieuse sur laquelle il n'est pas prudent, en conséquence il demande le renvoi au comité judiciaire.

M. Hoa n'est point opposé à l'innovation proposée; mais il est convaincu que diverses sections additionnelles seraient nécessaires pour le mettre en garde contre les conséquences du bill tel qu'il est présenté. C'est une question qui demande à être mûrie. Il propose le dépôt sur le bureau.

M. Scott propose de renvoyer de préférence le bill au comité judiciaire, avec instruction de faire un rapport au plus tôt: adopté.

M. Downs appelle l'attention du Sénat sur une résolution ajournée pour plus de deux semaines, et qui, relativement aux deux Chambres, que chacune de Chambre s'occupera par préférence, à l'exclusion de toute autre affaire, de tout bill ou de toute résolution venue provenant de l'autre chambre. Il dit qu'à la dernière session, plusieurs bills envoyés par le Sénat ont été complétement négligés par la Chambre, il a donc cru devoir connaître le motif de cette négligence, et lui a répondu que la demande fréquente de la dispense des règlements, était la cause de la préférence accordée par la Chambre à ses propres bills. C'est au mal auquel il importe d'opposer un remède. En conséquence il recommande la résolution comme réglement commun aux deux Chambres.

Le président croit devoir remarquer que chacune des chambres jouit incontestablement du droit de faire ses propres réglements. En outre, elle a le droit également de suspendre ses réglements.

M. Walker ne contredit l'une ni l'autre des assertions du président, mais il est convaincu que les deux chambres peuvent se lier mutuellement par un réglement commun.

M. Hoa, pense que les chambres peuvent adopter des réglements communs, mais il croit que chaque chambre peut les modifier pour ce qui la concerne individuellement.

M. Downs espère que la résolution qu'il présente, sera passée par le Sénat. La proposition n'est pas nouvelle; elle est conforme aux usages du Congrès. C'est une erreur de croire que chaque chambre peut les changer ou les modifier, il en est pas ainsi. Les résolutions adoptées par les deux chambres, ne peuvent être changées qu'avec l'assentiment des deux chambres. Chacun peut se rappeler que récemment le président a refusé de reconnaître la signature de certains bills par le Président des Etats-Unis.

M. Davidson rappelle au Sénat que certaines règles sont élevées par le Sénat lui-même. Il pense que le vœu de la résolution doit avoir un effet favorable à la Chambre des Représentants. Il pense que le sénateur de Concordia voudra bien consentir à cette proposition.

M. Hoa croyait pouvoir se dispenser de prendre la parole dans la discussion des lois dont les dispositions qui viennent d'être prononcées, l'obligent à prendre part au débat. Il, en effet, les lois, considérer les résolutions et les amendements présentés dans leur ensemble, et c'est à cela que doit particulièrement s'appliquer. Il est impossible de l'obtenir durant la session en cours, et il est impossible de faire un rapport sur le tout. Mais de deux choses l'une: ou le rapport est adopté par les deux chambres et alors il est inutile, ou bien il est rejeté par les deux chambres et alors on peut le présenter seulement à la session prochaine, ou bien il est rejeté, et alors il pourra être présenté durant la présente session. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'un projet permanent qui peut disposer, pendant trois ans, de tout le temps nécessaire. L'objet du bill est d'assurer le bien de tous et de tout le pays, et de faire le bien et du crédit de l'Etat; pour atteindre ce but, ne peut-il pas, s'il le faut, étendre les temps, les délais et toutes les mesures mêmes à la disposition du comité. On voit ainsi combien la situation des Banques est précaire, mais si véritablement on veut s'assurer de cette situation, il est absolument nécessaire d'étendre l'investigation à tous les autres banques.

Si on veut considérer le travail relatif aux *bonds* comme un travail particulier, eh bien: quels comité s'occupe d'un tel objet, et qu'ensuite il examine la connexité qui existe entre les banques d'une nature différente, pour d'abtenir un résultat au moyen de ce rapprochement. Cette connexité est plus grande qu'on ne le suppose généralement, et c'est peut-être en principe que, pour bien connaître la situation d'une banque, il importe de connaître la situation des autres banques; elles sont comme des scœurs formant une même famille. Si l'on veut une enquête, il faut voir si la circulation, entrouvre un rapport avec les moyens et les ressources de la banque à unique à l'examen, quant aux *bonds*, tout le monde sait qu'ils offrent toutes la sûreté désirable. L'emploi des *bonds* est particulièrement pour objet la circulation qui est le véritable bien des banques. Supposons vrai ce que dit le sénateur du troisième district, que les transports des *bonds* sont insignifiants dans la circulation et lequel quarteron ne voile que très mieux assertion admise par un grand nombre, n'est-ce pas le cas aussi de gens qui ne voient que l'extérieur des choses? Ne sait-il pas, que si quelqu'un en effet? Des sommes fortes de circulation ne sont obtenus des secours.

M. Davidson soit que chacun a le droit de faire connaître son opinion sur la question maintenant en discussion; mais vient et exprimer librement la sienne. Il ne peut pas admettre que la législature perde le droit de contrôle sur les banques, et ne puisse pas exercer ses droits comme on entend bien en mal administrer. Quelque soit la manière dont la question est envisagée, par le Sénateur des Ai akapas, son argument manque de justesse. Pourquoi dire que les banques ont rempli leurs engagements, quand il est démontré qu'elles ont violé leur charte, en ne se conformant pas aux dispositions de la loi. Il désire qu'on le comprenne bien: on ne demande pas de vol, il ne demande pas que les banques soit examinée, sûr que l'on sache quelle conduite elles ont tenue. Si elles n'ont point abusé de leurs pouvoirs, elles en sortiront avec un certificat de justice, mais s'il est prouvé qu'elles en ont abusé, l'on doit en informer le peuple, et c'est une obligation imposée à la législature. Il désire que les résolutions relatives à l'examen des banques soient adoptées, il votera pour l'adoption.

M. Dunne désire, avant de passer à l'adoption des résolutions, adresser quelques observations aux sénateurs sur la nature des résolutions proposées. Il est convaincu que diverses sections additionnelles seraient nécessaires pour le mettre en garde contre les conséquences du bill qu'il est présenté. C'est une question demande à être mûrie. Il propose le dépôt sur le bureau.

M. Scott propose de renvoyer de préférence le bill au comité judiciaire, avec instruction de faire un rapport au plus tôt: adopté.

M. Downs appelle l'attention du Sénat sur une résolution ajournée pour plus de deux semaines, et qui, relativement aux deux Chambres, que chacune de Chambre s'occupera par préférence, à l'exclusion de toute autre affaire, de tout bill ou de toute résolution venue provenant de l'autre chambre. Il dit qu'à la dernière session, plusieurs bills envoyés par le Sénat ont été complétement négligés par la Chambre, il a donc cru devoir connaître le motif de cette négligence, et lui a répondu que la demande fréquente de la dispense des réglements, était la cause de la préférence accordée par la Chambre à ses propres bills. C'est au mal auquel il importe d'opposer un remède. En conséquence il recommande la résolution comme réglement commun aux deux Chambres.

Le président croit devoir remarquer que chacune des chambres jouit incontestablement du droit de faire ses propres réglements. En outre, elle a le droit également de suspendre ses réglements.

M. Walker ne contredit l'une ni l'autre des assertions du président, mais il est convaincu que les deux chambres peuvent se lier mutuellement par un réglement commun.

M. Hoa, pense que les chambres peuvent adopter des réglements communs, mais il croit que chaque chambre peut les modifier pour ce qui la concerne individuellement.

M. Downs espère que la résolution qu'il présente, sera passée par le Sénat. La proposition n'est pas nouvelle; elle est conforme aux usages du Congrès. C'est une erreur de croire que chaque chambre peut les changer ou les modifier, il en est pas ainsi. Les résolutions adoptées par les deux chambres, ne peuvent être changées qu'avec l'assentiment des deux chambres. Chacun peut se rappeler que récemment le président a refusé de reconnaître la signature de certains bills par le Président des Etats-Unis.

M. Davidson rappelle au Sénat que certaines règles sont élevées par le Sénat lui-même. Il pense que le vœu de la résolution doit avoir un effet favorable à la Chambre des Représentants. Il pense que le sénateur de Concordia voudra bien consentir à cette proposition.

M. Hoa croyait pouvoir se dispenser de prendre la parole dans la discussion des lois dont les dispositions qui viennent d'être prononcées, l'obligent à prendre part au débat. Il, en effet, les lois considérer les résolutions et les amendements présentés dans leur ensemble, et c'est à cela que doit particulièrement s'appliquer. Il est impossible de l'obtenir durant la session en cours, et il est impossible de faire un rapport sur le tout. Mais de deux choses l'une: ou le rapport est adopté par les deux chambres et alors il est inutile, ou bien il est rejeté par les deux chambres et alors on peut le présenter seulement à la session prochaine, ou bien il est rejeté, et alors il pourra être présenté durant la présente session. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'un projet permanent qui peut disposer, pendant trois ans, de tout le temps nécessaire. L'objet du bill est d'assurer le bien de tous et de tout le pays, et de faire le bien et du crédit de l'Etat; pour atteindre ce but, ne peut-il pas, s'il le faut, étendre les temps, les délais et toutes les mesures mêmes à la disposition du comité. On voit ainsi combien la situation des Banques est précaire, mais si véritablement on veut s'assurer de cette situation, il est absolument nécessaire d'étendre l'investigation à tous les autres banques.

Si on veut considérer le travail relatif aux *bonds* comme un travail particulier, eh bien: quel comité s'occupe d'un tel objet, et qu'ensuite il examine la connexité qui existe entre les banques d'une nature différente, pour d'abtenir un résultat au moyen de ce rapprochement. Cette connexité est plus grande qu'on ne le suppose généralement, et c'est peut-être en principe que, pour bien connaître la situation d'une banque, il importe de connaître la situation des autres banques; elles sont comme des sœurs formant une même famille. Si l'on veut une enquête, il faut voir si la circulation, entrouvre un rapport avec les moyens et les ressources de la banque à unique à l'examen, quant aux *bonds*, tout le monde sait qu'ils offrent toutes la sûreté désirable. L'emploi des *bonds* est particulièrement pour objet la circulation qui est le véritable bien des banques. Supposons vrai ce que dit le sénateur du troisième district, que les transports des *bonds* sont insignifiants dans la circulation et lequel quarteron ne voile que très mieux assertion admise par un grand nombre, n'est-ce pas le cas aussi de gens qui ne voient que l'extérieur des choses? Ne sait-il pas, que si quelqu'un en effet? Des sommes fortes de circulation ne sont obtenus des secours.

M. Davidson soit que chacun a le droit de faire connaître son opinion sur la question maintenant en discussion; mais vient et exprimer librement la sienne. Il ne peut pas admettre que la législature perde le droit de contrôle sur les banques, et ne puisse pas exercer ses droits comme on entend bien mal administrer. Quelque soit la manière dont la question est envisagée, par le Sénateur des Ai akapas, son argument manque de justesse. Pourquoi dire que les banques ont rempli leurs engagements, quand il est démontré qu'elles ont violé leur charte, en ne se conformant pas aux dispositions de la loi. Il désire qu'on le comprenne bien: on ne demande pas de vol, il ne demande pas que les banques soit examinée, sûr que l'on sache quelle conduite elles ont tenue. Si elles n'ont point abusé de leurs pouvoirs, elles en sortiront avec un certificat de justice, mais s'il est prouvé qu'elles en ont abusé, l'on doit en informer le peuple, et c'est une obligation imposée à la législature. Il désire que les résolutions relatives à l'examen des banques soient adoptées, il votera pour l'adoption.

M. Dunne désire, avant de passer à l'adoption des résolutions, adresser quelques observations aux sénateurs sur la nature des résolutions présent